



## J'attends toujours mes quittances, aidez moi

Par **SCOTY**, le **21/10/2012** à **13:53**

Bonjour

Mon propriétaire ne m'envoie pas de quittances. Je c'est qu'il n'est pas obliger mais depuis 3 mois je en lui demande, quand j'arrive a le joindre...

Donnant, donnant, pas de quittances pas de loyer, c'est la solution bete que j'ai trouver pour qu'il se réveille. J'ai payé mes loyers le 11 Octobre, il m'a dit qu'il allait envoyer les quittances, on est le 21, il me met à bout.

J'ai envoyé le 6 aout ma lettre de préavis de départ de 3 mois qui m'a été renvoyer chez moi quelques semaines apres, il n'était pas chez lui, en vacances comme la fois ou mon ancien voisin lui avait envoyer son préavis, il était en vacances. J'ai garder la preuve de mon envoie de cette lettre le 6 aout, de son coté comme il n'a pas de preuve d'avoir recu cette lettre, ce préavis tombe à l'eau ?

Que se passe t-il concretement si un locataire quitte les lieux sans avertir son propriétaire ?

Merci d'avance pour vos reponses.

Par **janus2fr**, le **21/10/2012** à **18:29**

Bonjour,

Vous avez deux moyens pour envoyer votre congé :

- La LRAR (ce que vous avez fait), mais le préavis ne commence que lorsque le bailleur signe l'AR, donc dans votre cas, le congé n'a pas été délivré et donc le préavis n'a pas débuté.
- Le congé porté par huissier, là le congé est réputé délivré, et le préavis commence, à la première présentation du congé par l'huissier, que la lettre soit effectivement remise ou non.

Donc dans le cas où il y a incertitude avec la LRAR, il faut passer par l'huissier.